

Le Progrès,

ORGANE DES POPULATIONS FRANCO-CANADIENNES DE L'OTTAWA.

1e. Année.

OTTAWA, HAUT-CANADA, MERCREDI, 8 SEPTEMBRE, 1858.

Numero 15.

LE PROGRES. 1858.

CE Journal qui ne compte guère que quatre mois d'existence a déjà une circulation très étendue, dans le Haut-Canada, dans le Bas-Canada et dans les Etats-Unis. Fondé dans un but tout patriotique, il est devenu un organe déjà important pour la religion comme pour la nationalité. Le Progrès est le seul et le premier journal français publié dans le Haut-Canada. Les habitants d'origine française sont nombreux dans cette partie de la province. Enfants du sol ils ont tous de chers intérêts à faire valoir et à soutenir, c'est pourquoi le fondateur de ce journal n'a pas hésité à se jeter dans une entreprise que tout bon Canadien et Catholique doit encourager. Les obstacles que rencontre au début toute œuvre de cette nature sont surmontés : l'existence du Progrès est maintenant assurée. Une compagnie de douze Canadiens-Français s'est formée pour venir en aide à la publication de cette feuille. Ces messieurs sont les seuls propriétaires du Progrès. L'administration des affaires est confiée à une personne d'un zèle et d'une capacité reconnus. La rédaction est toujours entre les mains du fondateur, et l'accord unanime des membres de la presse française du pays à reconnaître le mérite de ce département du Progrès, assure, plus que jamais, un concours de circonstances et de moyens propres à en faire un journal utile et presque indispensable dans cette partie du Canada. Inutile de répéter ici le programme que ce journal suivra. Que l'on sache qu'avant tout il est Canadien et Catholique de cœur et d'esprit ; indépendant en politique : défenseur infatigable de nos droits, et des institutions qui, de droit, appartiennent aux descendants des premiers civilisateurs de la Nouvelle-France. Le Progrès sera toujours un messager fidèle au-dessus des partialités et des trivialités des journaux de partis : lorsqu'il arrivera au sein de la famille ce sera pour y annoncer la bonne nouvelle, pour y parler d'union, d'harmonie et de paix. En un mot, tous nos humbles efforts tendront sans cesse à en faire une bonne Gazette, d'information générale et de lecture choisie pour la famille.

Il tient beaucoup à nos amis et à tous nos compatriotes en général de nous faire réussir en s'y abonnant immédiatement et en annonçant dans nos colonnes.

Qu'on nous adresse pour en examiner un numéro, nous l'expédions gratis et nous sommes certains que personne ne nous refusera l'encouragement que nous sollicitons respectueusement.

Le Progrès est imprimé sur beau papier et adressé à chaque souscripteur sous enveloppe aux conditions suivantes :

Pour six mois..... Une Piastre.

Pour un an..... Deux Piastres.

On doit payer six mois d'avance.

Les Maîtres de Poste qui nous procureront 5 abonnements recevront le journal gratis.

Les Instituteurs recevront une déduction de moitié.

Les lettres doivent être adressées par la poste au "Gérant du Progrès," franco-transport.

Ottawa, 8 Septembre, 1858.

(Du Courrier du Canada.)

Affaires Religieuses des Illinois.

Il est essentiel de revenir sur la triste affaire qui fut le schisme de l'Illinois et qui, depuis Dimanche le 22 Août, est devenu l'hérésie de l'Illinois ; car depuis cette dernière époque le malheureux M. Chiniquy a déclaré, dans une assemblée publique convoquée par lui dans l'édifice de la cour de justice de Kankakee, qu'il se séparait de l'Eglise Romaine pour fonder une nouvelle secte qu'il appelle l'Eglise Chrétienne-Catholique séparée de Rome et des évêques.

Si nous déplorons au fond du cœur la perte de M. Chiniquy et des pauvres victimes

qu'il entraîne avec lui, d'un autre côté il est salutaire, dans l'intérêt de la vérité et de la religion, que M. Chiniquy en soit venu à l'extrémité qui ne laisse plus de doute dans les esprits les moins clairvoyants et les cœurs les moins candides.

Tout le monde sait que Nos Seigneurs l'Evêque O'Regan de Chicago, l'Evêque Smith de Dubuo, et l'Evêque métropolitain Kenrick de Saint-Louis, qui tous ont tenu envers M. Chiniquy la même conduite, ont subi de la part du malheureux prêtre apostat toutes sortes d'outrages.—Chose incroyable ! M. Chiniquy avait toujours prétendu qu'il n'avait jamais été ni interdit ni excommunié canoniquement et—chose plus incroyable encore—il réussissait à faire accroire ces erreurs évidentes à une partie de la population qui l'entourne.

Des erreurs aussi grossières ne pouvaient être crues longtemps et aussi tous les jours le schisme perdait des adhérents que la force de la vérité forçait, malgré tout, à ouvrir les yeux à la lumière. Monseigneur Duggan qui a succédé à Monseigneur O'Regan dans l'administration du diocèse de Chicago, a voulu faire tout ce qui était en son pouvoir et exposer même sa personne, pour porter au sein de la population égarée de Sainte-Anne la lumière et la vérité.

Rappelons d'abord à nos lecteurs, ce qu'ils ont déjà appris, savoir : Que Monseigneur O'Regan, désirant ne pas laisser, aux canadiens égarés des Illinois, le prétexte d'une antipathie contre sa personne quelque injuste qu'elle fut, porta aux pieds de sa sainteté le Pape, la demande de son rappel et la faveur d'une retraite dont sa santé et son cœur avaient aussi besoin. Le Saint-Père, mais avec regret, consentit enfin à obtempérer aux demandes de Monseigneur O'Regan, et Monseigneur Duggan le remplaça aujourd'hui comme administrateur.

Il n'est pas inutile non plus, avant d'entrer dans le récit des derniers événements, de dire où en sont les forces numériques du schisme ou plutôt de l'hérésie Chiniquy. Il y a dans l'établissement canadien des Illinois six localités principales, savoir : Bourbonnais, Sainte Anne, Kankakee, les Petites Isles, Sainte-Marie et l'Erable. Il faut remarquer que la population de Kankakee est en grande partie protestante, tandis que dans les autres localités ci-dessus désignées, il y a à peine quelques protestants proprement dits, les habitants étant tous ou catholiques ou partisans de M. Chiniquy. Dans Bourbonnais qui compte 500 familles canadiennes, tout le monde est catholique maintenant et M. Chiniquy n'a plus là de partisans.—Sainte Anne est le foyer du schisme et le château-fort de M. Chiniquy, on y compte environ 200 familles qui suivent encore M. Chiniquy et à peu près 70 familles catholiques.—A Kankakee il y a environ 25 familles catholiques, et 25 familles qui suivent M. Chiniquy.—Aux Petites Isles 90 familles environ sont catholiques et 10 suivent M. Chiniquy, on peut en dire autant et poser les mêmes chiffres approximatifs pour les deux localités de Sainte Marie et de l'Erable. Il est consolant d'ajouter que M. Chiniquy perd tous les jours du terrain, et que chaque jour la grâce de Dieu ramène à l'Eglise de malheureux compatriotes. Malgré que M. Chiniquy vienne de tendre la main au protestantisme, et bien qu'il cherche à soulever, contre ceux de ses compatriotes qui ne le suivent plus et l'abandonnent, les préjugés religieux de nos frères séparés, il ne peut réussir à gagner les sympathies de la portion éclairée de la population protestante qui voit plus d'une raison pour ne pas croire aux paroles du malheureux prêtre et pour ne pas respecter en lui, même le citoyen.

Revenons à ce qu'à cru devoir faire Monseigneur Duggan pour les populations fourvoyées de Sainte-Anne. Il y a environ trois semaines, Sa Grandeur fit avertir les habitants de Sainte-Anne qu'elle se rendrait auprès d'eux à un jour fixé, et effectivement au jour indiqué Monseigneur arrivait dans la malheureuse paroisse accompagné de MM. Mailloux, Lapointe et d'autres membres du

Clergé. M. Chiniquy suivi d'un grand nombre de ses partisans vint à la rencontre de l'Evêque et voulut lui tendre la main ; mais Monseigneur lui fit comprendre que la chose ne convenait pas, dans une circonstance comme celle-là, et qu'il avait un devoir solennel mais pénible à remplir.

Monseigneur se rendit alors près de l'église du lieu et, revêtu des insignes de l'épiscopat, il monta sur une estrade préparée pour l'occasion. Le silence se fit dans la foule et d'une voix solennelle l'Evêque parlant d'autorité, dit en substance ce qui suit :

"Peuple de Sainte-Anne, j'ai examiné tous les documents qui se rattachent à l'histoire des troubles religieux qui tourmentent ce diocèse, et j'ai passé et jugé toute cette affaire. M. Chiniquy a prétendu n'avoir jamais été régulièrement interdit et par cet aveu il a entraîné à sa suite bien des malheureux qu'il a trompés. M. Chiniquy a été dûment suspendu et il demeure excommunié, et—pour ôter tout prétexte à l'erreur et toute possibilité d'en imposer de nouveau,—je confirme ici, devant tout ce peuple, les censures et interdictions canoniques portées par mon prédécesseur et justement portées."

(A CONTINUER.)

ETATS-UNIS.

LA CATHEDRALE DE ST. PATRICE DE N.-Y. La pose de la pierre angulaire de cet édifice s'est faite avec une pompe extraordinaire, le dimanche, 15 Août. D'après les journaux de New-York, la cérémonie a été solennelle et imposante.—Un grand nombre d'évêques et de prêtres étaient présents : le sermon fut prêché par Sa Grâce Mgr. Hughes, de New-York.

NOUVEAU ORDRE RELIGIEUX.—Il vient de se former un ordre religieux dans l'Etat de New-York sous le vocable de "Prêtres Missionnaires de St. Paul apôtre."—Les fondateurs de ce nouvel ordre, les R. R. P. P. Hecker, Hewit, Deahon et Baker, tous convertis au catholicisme depuis quelques années, publient une circulaire dans les journaux catholiques américains. Le *Pittsburgh Catholic*, journal des plus orthodoxes, avec lequel nous avons l'avantage d'échanger, contient ce document. Nous y voyons que ces bons missionnaires dans l'intention de se fonder un asile sollicitent les secours de la charité chrétienne. C'est dans un des faubourgs de la ville de New-York qu'ils veulent bâtir et pour assurer la réalisation de ce dessein il leur faudra une somme assez ronde. L'appel qu'ils font aux fidèles des Etats-Unis est couché en termes à attirer leur sympathie et propres à faire connaître à tous que le but de leur ordre est de travailler à la plus grande gloire de Dieu, en gagnant des âmes au ciel et en faisant des conquêtes à la vraie église, parmi les myriades de sectaires égarés qui fourmillent dans la grande confédération qui nous avoisine. Nos vœux les plus sincères et nos souhaits les plus ardents pour ces zélés apôtres que la Providence conduit dans le pays du monde le plus balloté par la tempête des mauvaises doctrines.

L'EVÊQUE DE BOSTON.—Les nombreux amis de Mgr. Fitzpatrick, l'illustre évêque de Boston, apprendront avec douleur que Sa Grandeur est menacée de cécité. Nous espérons cependant que ces craintes seront dissipées et que les prochaines informations qui nous viendront de ce côté seront de nature à nous rassurer que la Providence conservera encore pour de longues années les services d'un prêtre si utile à l'église.

CORRESPONDANCE.

STE. CECILE DE LA PÊCHE, 20 Août 1858. M. le Rédacteur,

Un citoyen de Ste. Cécile de la Pêche, Haut-Canada, Catholique-Romain par l'âme, le cœur et l'inclination n'attendait qu'une occasion favorable pour vous dire qu'il a salué par des vives acclamations la naissance de votre excellent journal, nommé si bien à propos, le Progrès. Le bon esprit dans

lequel il est rédigé comme la part bien active qu'il prend aux intérêts de la vraie Religion feront certainement que Dieu vous tiendra compte de vos généreux efforts. Il bénira votre œuvre comme il bénit au commencement toutes les bonnes choses qu'il venait de créer : "croissez et multipliez-vous." Oui, qu'elle croisse, M. le Rédacteur, cette humble fille de votre zèle éclairé, de votre bon goût, non moins que de votre sollicitude pour l'honneur, l'instruction et l'intérêt des populations Canadiennes. Qu'elle vive seulement, et bien sûr elle grandira, car de hautes et magnifiques destinées lui sont promises dans un avenir tout prochain. C'est ce que tous les catholiques intelligents n'ont pas manqué d'apercevoir. Aussi, voyez comme ils s'empresment autour de son berceau, comme ils le couronnent de fleurs, et surtout comme ils la pressent avec amour contre leurs cœurs palpitants de foi et de patriotisme.

Quant à l'occasion que j'attendais, M. le Rédacteur, c'est la fête de l'Assomption qui vient de me la fournir. Dès le premier dimanche du courant, M. le curé avait annoncé une procession pour la fête de la Sainte Vierge. C'était pour la première fois qu'on parlait de procession dans notre église. A ce seul nom, les plus doux comme les plus touchants souvenirs revenaient en grand nombre à l'esprit de tous les fidèles qui assistent souvent en Bas-Canada, à des cérémonies de ce genre. Pour notre bonne jeunesse qui n'a jamais goûté sur ce point le bonheur de ses pères, elle ne se faisait certainement pas une idée bien juste de la chose ; mais n'importe, comme l'âge mûr et comme la vieillesse, elle se promettait un beau jour qui ne manqua pas de venir aussi beau que tout le monde l'avait souhaité.

Bientôt de légers nuages vinrent tempérer l'ardeur de ses feux et former comme une vaste ombrelle capable de nous protéger tous en même temps. Elle n'embarassait personne, puisqu'elle tenait toute seule. Dix heures sonnaient quand une foule d'environ six cent personnes réunies à l'intérieur de l'église et au-devant commença à se dérouler entre deux lignes de jeunes sapins et d'épinettes qu'on avait plantés la veille. C'est vers la nouvelle maison d'école éloignée d'environ six arpents, qu'elle se dirigeait, marchant avec un ordre bien digne de remarque. Là, quelques élèves, sous la direction d'une dame très habile, avaient préparé un sanctuaire à la Reine des Cieux. La Statue de Marie y fut déposée quelques instants au milieu des hymnes et des cantiques et durant la bénédiction des fruits de la terre. Des sentiments d'amour et d'espérance inondaient les cœurs pendant cette solennelle invocation répétée trois fois : *ut fructus terræ dare, conservare, et multiplicare digneris*, et inspirèrent au Révérend M. Berland, notre curé par intérim, une allocution vivement sentie, pleine de feu et d'apropos pour la circonstance. Puis, le cantique par lequel la Mère de Dieu magnifiait le Seigneur marqua le moment de départ. La procession se rendit à l'église où l'auguste sacrifice commença aussitôt. Il a été célébré avec une pompe jusque là sans exemple dans cette place. Je ne sais pas s'il y avait quelques étrangers à notre aimable fête, mais il est certain que notre population a donné en ce jour un de ces spectacles et édifiants spectacles que le catholicisme seul a le secret d'offrir à tout l'univers et à tous les siècles. Elle s'est empressée peut-être bien tout entière vers la table eucharistique, où le pain des forts lui a été rompu durant près de vingt minutes, sans compter que de nombreuses personnes, aux desirs trop ardents pour attendre l'heure de la communion générale, avaient reçu Jésus-Christ, leurs délices, dès le matin assez à bonne heure. Ça roule ! ça roule ! nous vivons aujourd'hui ! Tels étaient les premiers mots de la foule divisée en groupes d'amis, de familles ou de parents, impatients de se communiquer leurs impressions, leur joie et leur bonheur. Voilà l'effet des cérémonies de notre culte : en excitant la foi et l'amour,

elles saisissent le cœur; s'emparent de l'âme et lui font du bien en le reportant vers l'infini d'où elle nous est descendue pour y remonter au premier signal donné par son créateur.

Veuillez agréer, M. le Rédacteur, l'hommage de ma profonde reconnaissance et de l'entière soumission avec lequel j'ai l'honneur d'être votre très-humble serviteur, UN CITOYEN DE STÉ. CECILE DE LA PÉCHE.

Toutes correspondances et lettres devront être adressées à "J. B. O. Marsan, Ecr., Gérant du Progrès, Ottawa, H. C." Ce monsieur est chargé de l'administration des affaires du Journal; il percevra et restituera tous les comptes à dater du commencement de sa publication et sera responsable de sa publication et de son contenu.



LE PROGRES. OTTAWA, HAUT-CANADA. Mercredi, 8 Septembre, 1858.

PUBLIÉ PAR UN SOCIÉTÉ EN COMMANDE DE PROPRIÉTAIRES CANADIENS-FRANÇAIS.

Coups de Pinceau.

Nous ne sommes pas peu surpris de voir des journaux Haut-Canadiens essayer de faire du nouveau capital au moyen de l'élection de George Brown, à Toronto. Ces feuilles sérieuses voyent dans cette élection un commencement de politique toute nouvelle; et, sur quoi leur perspicacité porte-t-elle? Sur le fait que beaucoup de catholiques ont voté pour M. Brown. Quand on voit, dit l'un d'eux, "que M. Brown qui a tenu une chambre à établir une large plate-forme politique basée sur de larges principes protestants, recevoir les votes des catholiques, alors nous pouvons augurer une ère politique nouvelle." Croit-on, par exemple, que, parce que plusieurs électeurs catholiques de Toronto ont donné leur vote à l'ex-prémier de trois heures, toute la masse des catholiques du Haut-Canada se range autour de sa bannière et sanctionne ses principes? Non, loin de nous une pareille insouciance. Nous n'approuvons pas plus l'insulteur de notre race, de nos prêtres, de nos Religieuses après sa démission qu'apparavant. George Brown est toujours George Brown, pour nous Canadiens Français et Catholiques. Que nos lecteurs lisent attentivement ce que nous leur rapplons plus bas; et qu'ils lisent les expressions courtoises de même M. Brown à l'égard des Canadiens Catholiques, de ceux même qui ont eu la faiblesse de recevoir des portefeuilles des mains de celui qui les traitait d'incapables, de nuls, de vides, et de rien; ils verront qu'il y a tant d'apparence d'une nouvelle ère politique que les journaux en vogue veulent le faire croire.

Dans le vote de Novembre, 1857, le "Globe", journal de M. Brown, s'exprimait ainsi: "Pendant de M. Bonfoux et Cartier, est de la recherche de deux ministres, en succédant à M. Ferrell et en continuant de M. Tardif, de moins qu'il ne trouva un autre Timothy et un autre Lemieux plus endormi que le gentilhomme "incerte" qui est toujours assis dans le Département des Travaux Publics. Et pourtant l'hon. Lemieux accepte un siège dans le cabinet Brown-Dorion. Il s'était recouché, sans doute et il n'était plus "incerte"."

Encore, en Octobre, même année, le même "Globe" disait toujours sur le compte de M. Lemieux: "Si nous avions une institution pour encourager le commerce, M. Lemieux ferait très bien comme Surintendant en chef; de plus, M. Lemieux est tout simplement une nullité. C'est un avocat de Québec, une bonne pâte d'homme qui s'est toujours avec ses chefs, etc., etc."

Dans un discours prononcé en chambre le 12 Mai, même année, M. Brown déclara que M. Holton a été acheté, vendu et livré etc., et pendant, les membres de Montréal formaient partie du ministère Brown-Dorion.

Mais M. Holton ne se laisse pas arracher la laine du dos sans retorquer. En réponse à M. Brown il l'accuse d'être le parti libéral par son intolérance et sa bigoterie. Asses gentil entre deux ministres! Le 29 Mai, même année, encore, le "Globe" ne se gêne pas de dire que M. Drummond est autrefois une réputation qu'il a perdue et qui ne lui reviendra jamais. Encore un des collègues du ministère Brown-Dorion! Le "Globe" du 1er Février 1855, disait sans cérémonie que M. Cauchon, éditeur du "Journal de Québec", avait agi "comme l'avocat et l'organe des prêtres Catholiques Romains; dans leurs attaques contre les églises protestantes et leurs empiétements sur la liberté et la prospérité du peuple etc."

C'est bien l'occasion de s'écrier aujourd'hui "autre temps, autres mœurs," mais, d'avancer, que, parce que Geo. Brown a reçu des votes de catholiques, il devient plus populaire parmi eux, qu'il est considéré plus leur ami que naguère; non, jamais la masse oubliera les antécédents d'un homme qui ne se masque que pour gagner ses vues ambitieuses et qui est trop durement enroulé dans ses préjugés anti-canadiens et anti-catholiques pour être notre ami sincère.

L'Élection de Russell.

Les fameux Fellowes, représentant le comté de Russell, notre comté voisin, élu par les moyens les plus honteux et les plus méprisables, va, dit-on, résigner son siège. Cette sage démarche de sa part serait causée par les procédés judiciaires que l'on commença contre lui et contre un grand nombre de personnes impliquées gravement dans les illégalités qui ont caractérisés l'élection de Russell. Il est grandement temps que justice soit rendue aux indépendants et honnêtes électeurs de ce comté, et pour l'honneur du pays il est même un peu tard de purger nos halles législatives de ces caractères déformés qui ne sauraient que nous stigmatiser vis-à-vis des étrangers. Les ennemis du ministère Cartier-McDonald vont se calmer un peu quand ils comprendront que ces procédés montrent la détermination bien décidée du gouvernement actuel, de découvrir l'origine et les auteurs des fraudes odieuses qu'un. Car, si M. Fellowes est resté en chambre toute la dernière session, impuni s'il est coupable, on savait bien, quel que part, que la justice mettrait la main sur lui et sur ses complices aussitôt que le loi pourrait prendre son cours.

La Fête du 1er Septembre.

Un jour consacré aux réjouissances à l'occasion de la pose du câble sous-océanique a été tout ce que le programme l'avait annoncé. Tout le monde s'est bien amusé et a profité largement des variétés que le comité avait préparées. Le matin de bonne heure la ville présentait un coup d'œil des plus gai; des drapeaux tricolores, anglais, écossais, américains flottaient à la brise sur les édifices les plus remarquables. A 9 heures le comité d'arrangements et la presse se rendirent au pied du canal où la foule compacte se pressait depuis longtemps pour assister à la course des canots et des bateaux. Toutes les petites embarcations qui devaient concourir dans la régate étaient déjà sur les lieux. Une assez grande nacelle recevait les éditeurs des journaux de la ville, son Honneur le maire et quelques conseillers et les transportait au milieu de la baie d'où devaient partir les constantes de courses. La première course se fit entre trois petits bateaux et fut gagnée par le "Dolphin" en 14 minutes. La distance parcourue était d'environ deux milles et demie. La seconde course et celle qui nous a intéressés le plus fut celle des canots d'école conduits chacun par six vigoureux nageurs canadiens. Le "Rivière Notre" et la "Madawaska" avaient pour ainsi dire leur réputation engagée dans cette lutte. Cependant, chacune s'en retira avec autant d'honneur l'une que l'autre; et le "Black River" n'ayant devancé le "Madawaska" que d'une demi longueur de canot seulement. Si jamais nos admirables voyageurs canadiens ont déployé de l'adresse à l'aviron ce fut bien en cette circonstance. Tous les spectateurs s'accordèrent à dire que la course des canots fut bien la plus intéressante de la régate. Le temps mis par les deux canots à parcourir la distance de 1 mille et quart et retour, fut 13 minutes.

Il y eut ensuite une autre course par plusieurs bateaux. Le "Islander" fut le vainqueur. Parmi ceux qui se donnèrent beaucoup de

peines pour assurer le succès de la régate nous devons mentionner MM. Charles Armond et Lett. Ces messieurs méritent des éloges pour la direction habile qu'ils ont donnée à ce premier amusement de la journée.

La grande revue militaire se fit sur le Barrack Hill à 11 heures. Après une étourdissante salve d'artillerie, la multitude se dirigea vers le moulin de Josi Armond Ecr., pour voir le ballon qui était déjà presque gonflé. Tout était prêt et M. Carlinecourt l'aéronaute embarqua dans sa nacelle quand on lui annonça que la soie du ballon venait de se rompre. L'opérateur fut alors contraint de remettre son ascension à quelques heures plus tard afin de réparer cet accident. Tout avait si bien réussi jusque là que ce ne fut qu'à regret que l'on quitta la place pour se rendre de nouveau sur le Barrack Hill pour le jeu de la Crosse par des sauvages du Sault St. Louis. Le grand chef Oronhiatoka (ou dans le firmament) fit son apparition vers les deux heures et demie monté sur un superbe coursier. Il était suivi de sa troupe de jeunes Iroquois, en uniforme pour les jeux qu'ils venaient exécuter devant une foule d'environ 10,000 personnes. Au signal donné chacun de ces athlètes s'élança après la boule comme un daim qu'effarouche le cri du chasseur. Jamais nous n'avions vu autant d'agilité, deouplesse et d'habileté à un jeu qui tient celui qui y prend part continuellement à la course. Quand la partie de La Crosse fut finie le grand chef fit un discours en anglais et il le répéta en français. Il fut vivement applaudi. Ensuite eut lieu la course aux sacs. La foule indocile se pressait tellement autour des coureurs qu'il fut impossible au plus grand nombre de les voir. Le mâle de Coccagne fut longtemps intraitable, on dit cependant qu'un individu réussit à saisir la pièce qui se trouvait à l'extrémité. On lança aussi l'animal grasse. Il n'y eut de remarquable dans cet amusement que les gambades et les culbutes des gamins. On s'en donnait depuis déjà 20 minutes lorsque tout-à-coup l'attention fut attirée par l'ascension du magnifique aérostat, vers les cinq heures. Quand nous l'aperçûmes, nous-même, il était déjà à une hauteur de 100 pieds environ. M. Carlinecourt debout dans sa nacelle saluait la multitude terrestre qu'il laissait palpiter, les regards attachés à son énorme ballon que le soleil dorait de ses rayons resplendissants. L'ascension se fit au-dessus de la ville et la direction que prit le ballon une fois à la hauteur de 3,000 pieds fut vers l'Est. Ce qu'il y a d'extraordinaire, nous dit M. Carlinecourt, dans un voyage aérien c'est l'élasticité étonnante du fluide atmosphérique. A 3,000 pieds au-dessus du globe, il entendait clairement les airs que jouaient les bandes de musique, et parler les moissonneurs dans les champs. Vers les 6 1/2 fut attiré sain et sauf à 4 milles de la cité. Le lendemain matin M. Carlinecourt eut la bonne idée de parader son ballon à une hauteur de près de 200 pieds par les principales rues de la basse-ville. Ce monsieur mérite les plus grands éloges pour la manière habile avec laquelle il a conduit son ascension. L'insuccès qu'il eut dans sa première tentative fut bien racheté par sa réussite complète dans sa seconde et sa troisième. Honneur à la science et à la persévérance!

Le soir il y eut illumination et procession aux flambeaux. Le Bureau du Citoyen et du Progrès était magnifiquement illuminé; les magasins de MM. Cunningham et Cie Brough et Cie ainsi que l'Institut des Artisans présentaient aussi de superbes vitraux. Le grand concert de Sabatier vint enfin couronner les solennités du jour. Inutile de dire que le grand artiste exécuta comme d'ordinaire. Sa Marche aux flambeaux composée pour l'occasion fut le principal thème de la soirée. M. Torrington violoniste de Montréal ravit l'auditeur par ses coups d'archet; Madame Scott chanta comme de coutume avec assurance et beaucoup d'effet; deux autres Dames contribuèrent aussi à rendre ce concert agréable. La salle était remplie et, en somme toute, tout le monde se retira satisfait et presque fatigué des amusements si nombreux et si bien conduits que la cité d'Ottawa offrit ce jour-là à près de 15,000 curieux. Son honneur le Maire, MM. Ring, Langrell, Leamy, Rochester et Berichon, méritent les éloges et les remerciements de tous pour les peines qu'ils se sont données afin d'assurer tout le succès possible à la fête de la pose du CABLE TRANSATLANTIQUE.

MUSIQUE CANADIENNE.—Chants Canadiens avec accompagnement de Piano.—Qu'on chante point "Derrière chez nous y a-t'un étang: En roulant ma boule: J'ai cueilli la belle rose: Derrière chez mon père: Ah! qui me passera la bois: A la claire fontaine: Catin, Catin, belle Catin? Donc, sept jolis morceaux de musique essentiellement nationale dans le même feuilleton. Les mœurs de ce bon vieux temps sont si bien touchées dans ces gentils petits morceaux que nous ne pouvons que les recommander à tous ceux qui aiment le chant qui frappa leurs oreilles le premier dans les jours d'enfance.

"Le Chant du vieux soldat Canadien" paroles d'Octave Crémazie, est admirablement chanté au charme poétique. C'est sérieux, ça parle au cœur et avec le Drapeau de Carillon, paroles du même, musique de Sabatier nous avons là une-histoire de la gloire et des hauts faits de nos pères. Comme les deux couplets s'accordent heureusement, le muse de Crémazie avec celle de Sabatier! Mais pour du suave, du léger, du coulant donnez-nous l'Alouette, paroles et musique des mêmes auteurs. Nous ne savons qui admirer le plus du musicien ou du poète. Mais les mots, la cadence; mais l'harmonie si riche des rimes de ce petit chant sont vraiment entraînants. Le Canada doit être fier de posséder un barde tel que Crémazie. (Voir l'annonce.)

ELECTIONS.—M. Mowat est élu à South-Ontario.—M. Sherwood à Brockville.—M. McDonald à Cornwall.—M. Dorion à Montréal.

COUR DE CIRCUIT.—La cour de circuit de l'Est aura lieu pour la cité d'Ottawa, le mardi, 12 d'octobre prochain sous la présidence de Son Honneur le juge Richards.

CONCERT SACRÉ.—Nous avons le bonheur de pouvoir annoncer aux citoyens de la ville d'Ottawa et aux amateurs et les appréciateurs de la vraie musique auront l'avantage d'entendre encore une fois le fameux Sabatier sur l'orgue, dans la grande musique sacrée. Il y aura un grand concert religieux à l'église du Rev. M. Dawson, Haute-ville, mardi le 14 septembre, à 7 heures et demie. Ce concert devant être dans un but de charité et le programme pour l'occasion étant entièrement composé de musique religieuse et édifiante, nous invitons tous les catholiques à assister. Le prix des cartes d'admission sera de TRENTS sous pour les adultes et de QUINZE sous pour les enfants.

Si nous ne connaissions pas l'esprit qui a dicté les quelques insignifiantes lignes que nous avons vues dans la Tribune d'Ottawa au sujet du Concert Sabatier, le jour de la fête, nous prendrions la peine de les relever. Mais l'individu qui essaye de faire du baragoinage de critique musicale à une si chétive allure que nous ne pouvons l'écouter. Seulement, puisqu'il voudrait tant de la musique Irlandaise qui l'empêche d'aller à la Verte Erin engager ses pianistes ou ses chanteurs? Fourmillent-ils par là?

Nous voyons par nos échanges que le 1er courant a été le jour commun de réjouissances publiques au sujet de l'heureuse issue de l'entreprise gigantesque d'un télégraphe à travers l'Océan Atlantique. Partout, en ce pays et aux Etats-Unis, on a célébré cet événement avec un éclat et une pompe inusités. Ce qui nous fait plaisir principalement, c'est que nos bons compatriotes de la vieille capitale, de la ville catholique et française par excellence du Bas-Canada, ont donné un ton religieux à cette solennité. Les bons catholiques de Québec ont, sans cesse dans le temple du Dieu trois fois Saint pour y chanter un Te Deum, pour le remercier des bénédictions qu'il a daigné accorder à une entreprise qui doit, comme nous l'avons déjà dit, faire fraterniser tous les peuples et produire des résultats d'amitié et d'harmonie qui ne pourront qu'aider à avancer la civilisation et le bien être temporel des pays chrétiens.

Nous publions aujourd'hui l'annonce de M. Laver, architecte. Nous avons visité son bureau et les quelques spécimens de son exécution qu'il nous a montrés sont des modèles de bon goût et de perfection artistique. Notre jeune ville s'agrandissant de jour en jour, et nos compatriotes ayant le moyen de suivre le progrès de l'époque ne peuvent manquer d'apprécier l'arrivée au milieu de nous de personnes capables non seulement de leur être très utiles

LE PROGRES.

mais même de donner à leur édifice ce caractère d'élégance qu'un architecte qualifié peut, seul, imprimer à son œuvre.

LE JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.— Nos remerciements au Bureau de l'Education pour la livraison d'Août. Entr'autres choses intéressantes nous y remarquons la "Petite Revue Mensuelle" toujours écrite avec goût, élégance et une facilité de style admirable. Elle est remarquable, comme d'ordinaire par sa chronique européenne comme canadienne. Il semble n'y avoir que deux existences, pour la "Revue Mensuelle," le Canada et la France. Chacun son goût.

Nous voyons par les journaux de la ville que les habitants de Gloucester ont eu une assemblée publique, le 22 de... sur le sujet du siège du gouvernement. On y aurait adopté, paraît-il, plusieurs résolutions exprimant l'indignation générale des habitants de ce township, contre la manière dont la cité d'Ottawa a été traitée en chambre à propos de la décision de Sa Majesté.

Héja, a eu lieu, dans l'un des édifices du Barrack Hill, l'exposition horticole de la cité d'Ottawa.

Actes sanctionnés.

- (Sanctionnés le 24 Juillet, 1858)
- Acte pour amender la loi qui régit l'inspection de la Fleur et de la Parine.
- Acte pour refondre les lois qui se rapportent à l'inspection du poisson et de l'huile, dans le Haut et dans le Bas-Canada.
- Acte pour pourvoir à l'inspection du Cair à Semelle.
- Acte pour amender et étendre l'Acte de 1857 pour diminuer les frais et abréger, en certains cas, les délais dans l'administration de la Justice en matière Criminelle.
- Acte pour réduire les frais de témoins et pour faciliter le recouvrement des cautionnements forfaits dans les causes criminelles, dans le Bas-Canada.
- Acte pour légaliser certains procédés des Sociétés d'Agriculture dans le Bas-Canada.
- Acte pour amender l'acte passé dans la dix-huitième année du règne de Sa Majesté, chapitre cent cinquante-neuf, intitulé: *Acte pour amender et refondre les dispositions des ordonnances pour l'incorporation de la cité et ville de Québec, et pour déléguer de plus amples pouvoirs à la corporation de la dite cité et ville.*
- Acte pour étendre les pouvoirs de la Maison de Trinité de Québec.
- Acte pour pourvoir à l'amélioration du havre de Québec et à son administration.
- Acte pour confirmer une résolution ou règlement de la corporation de Montréal, et pour autoriser les Commissaires du havre de Montréal à construire une Galerie sur la rue Capitale, à Montréal.
- Acte pour diviser le comté de Charlevoix en deux Municipalités de comté.
- Acte pour mieux pourvoir à l'enregistrement des titres dans les comtés de Charlevoix et Saguenay.
- Acte pour diviser le township d'Hemmingford, dans le comté d'Huntingdon, en deux municipalités distinctes.
- Acte pour autoriser la Municipalité de la paroisse de Ste. Marguerite de Blainville à ouvrir un chemin.
- Acte concernant certains engagements affectant des terrains situés dans le township d'Acton, et dans cette partie du township d'Union qui se trouve dans le comté de Bagot, dans le district de St.-Hyacinthe.
- Acte pour diviser le township de Chester en deux townships et municipalités locales et scolaires séparées.
- Acte pour séparer partie du township de Madlington du comté d'Arthabaska et l'annexer au comté de Nicolet.
- Acte pour incorporer la ville de Stratford.
- Acte pour incorporer le village de Southampton, dans le comté de Bruce.
- Acte pour incorporer le village de Pembroke, dans le comté de Renfrew.
- Acte pour amender l'acte intitulé: *Acte pour incorporer le Village de Kempsville, et pour changer les limites du dit Village.*
- Acte pour incorporer le village d'Embo.
- Acte pour incorporer le village de Welland, dans le comté de Welland.
- Acte pour confirmer une Proclamation du Gouverneur Général qui incorpore le village de Streetsville, et pour légaliser et confirmer les actes et procédés du Conseil Municipal de ce village.

Acte pour remédier à certaines irrégularités des rôles de cotisation de la ville de Windsor, dans le comté d'Essex, et du township de Richmond, dans le comté de Lennox.

Acte pour légaliser le règlement numéro dix-huit du village d'Ingersoll aux fins de prélever une certaine somme de deniers y mentionnés.

Acte pour réunir l'arrondissement Scolaire numéro cinq, dans le township de Trafalgar, dans le comté d'Halton, à la ville de Milton, dans le dit township, pour les fins scolaires uniquement.

Acte pour réunir l'arrondissement scolaire numéro trois, dans le township de Mattilda, dans le comté de Dundas, à l'arrondissement scolaire du village des Iroquois.

Acte pour amender les actes relatifs à la compagnie du Grand Tronc du chemin de fer du Canada.

Acte pour autoriser la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada à construire un pont sur la Rivière Ste. Claire à Sarnia.

Acte pour amender l'acte qui incorpore la "Compagnie du chemin de fer du Nord-Ouest du Canada."

Acte pour prolonger la charte de la Compagnie du chemin de fer de Brockville et Ottawa, et pour d'autres fins.

Acte pour changer le nom de la Compagnie du chemin de fer de la rive Nord et de la navigation du St.-Maurice.

Acte pour amender de nouveau les actes relatifs à la compagnie du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly.

Acte pour autoriser la construction d'un chemin à tram ou à lisses, de quelque point à ou près des forges de Marmora à un autre point à ou près du havre de Colborne.

Acte pour établir le vrai site de la réserve de chemin entre les municipalités du Gore de Toronto et d'Estobicoke.

Acte pour confirmer l'arpentage d'une partie de la septième concession du township de Hope, dans le comté de Durham, tel que fait par feu le député arpenteur provincial John Hewston.

Acte pour amender un certain acte relatif à la Banque du Peuple.

Acte pour amender de nouveau l'acte d'incorporation de la Compagnie d'Assurance Provinciale de Toronto.

Acte pour incorporer La Compagnie de Navigation d'Yamaska.

Acte pour autoriser La Bibliothèque des Avocats de Québec à vendre et transporter sa bibliothèque.

Acte pour incorporer la société d'Eglise du diocèse de Huron, et pour d'autres fins s'y rattachant.

Acte pour incorporer le bureau d'administration de biens temporels de l'Eglise Presbytérienne du Canada, en rapport avec l'Eglise d'Ecosse.

Acte pour modifier la composition du personnel de corporation du séminaire de Nicolet.

Acte pour amender la charte du Collège Victoria.

Acte pour incorporer le Collège Knox.

Acte pour incorporer l'Hôpital Général du district des Trois-Rivières.

Acte pour incorporer la société St. George de Toronto.

Acte pour incorporer l'Asile de la Madeleine et de la Maison Industrielle de Refuge de Toronto.

Acte pour incorporer la Société Canadienne des menuisiers et charpentiers de Montréal.

Acte pour permettre à Cyrus S. Clark de réunir une chaussée et les bômes qu'il a constitués sur la Rivière-St-François. (Sanctionnés le 7 Août 1858.)

Acte pour amender la loi relative aux droits de douane et d'exercice, et pour imposer de nouveaux droits, et un impôt sur les aubergistes.

Acte pour abroger un acte passé dans la dix-huitième année du règne de Sa Majesté, chapitre cent-soixante-et-douze, pour confirmer un certain arpentage dans le township d'Hamilton.

Acte pour transporter certaines parcelles de la rue Bathurst, dans la cité de London, à la compagnie de chemin de fer de London et Port Stanley et pour rendre plus facile à la dite compagnie le transport de certains immeubles à elle appartenant.

Acte pour amender l'acte de 1857 pour amender l'acte des municipalités et des chemins du Bas-Canada, de 1855, et pour ériger St.-Lambert en une municipalité séparée.

Acte pour amender l'acte qui incorpore la Banque des townships de l'Est.

Acte pour étendre les dispositions de l'acte pour amender la loi relative à l'admission des Procureurs.

La digue de Cherbourg.

Dans notre dernier numéro nous avons parlé du port de Cherbourg; aujourd'hui nous allons dire un mot de la digue de Cherbourg d'après le *Nouvelliste de Rouen*.

Si Cherbourg eût existé, comme port militaire, au XVII^e siècle, la marine française n'eût pas perdu la bataille navale de La Hague. Dès 1687, Louis XV avait formé le projet de créer un port de guerre à Cherbourg et d'en faire une place forte considérable. Vauban y fut envoyé, mais, après quelques travaux préliminaires, le projet fut abandonné, et même, en 1689, les nouveaux ouvrages et les anciennes fortifications furent détruits par ordre de la cour.

On sentit bientôt la faute qu'on avait commise. Le 29 mai 1692, l'escadre française commandée par Tourville fut en partie détruite par les flottes combinées de l'Angleterre et de la Hollande.

Dans les premières années du XVIII^e siècle, quelques travaux furent entrepris à la hâte, mais ils étaient insuffisants, et les Anglais purent sans peine, en 1750, s'emparer de Cherbourg. Il n'en serait plus de même aujourd'hui.

Louis XVI, qui pendant la guerre d'Amérique releva un moment le pavillon naval de la France, conçut le projet de défendre l'entrée de Cherbourg par une digue gigantesque, non pas comme celle de La Rochelle, qui fermait la sortie aux navires du port en même temps que l'entrée aux Anglais, mais une digue à la fois de conservation et de défense, conçue selon les règles de la science hydrographique.

Napoléon comprit toute l'importance de Cherbourg, que Vauban appelait *une position audacieuse*, et il fit reprendre en activité les travaux de la digue que l'on avait commencés sous Louis XVI: "Jamais les Romains, dit-il dans le *Mémorial de Saint-Hélène*, n'entreprirent rien de plus fort de plus difficile, qui dût durer davantage..." J'avais résolu de renouveler à Cherbourg les merveilles de l'Eglise; j'avais élevé déjà dans la mer ma pyramide, j'aurais eu aussi mon lac Morris. Mon grand objet était de pouvoir concentrer à Cherbourg toutes nos forces maritimes, et, avec le temps, elles eussent été immenses, afin de pouvoir porter le grand coup à l'ennemi. J'établissais mon terrain de manière que les deux nations tout entières eussent pu, pour ainsi dire, se prendre corps à corps; et l'issue ne devait pas être douteuse, etc."

Nous ne pouvons entrer ici dans le détail des prodigieux travaux exécutés et terminés à Cherbourg depuis le commencement de ce siècle. Nous nous bornons à dire que l'illustre savant, M. Alex. de Humboldt, étant venu visiter Cherbourg en 1837, fut écrié, après avoir vu la digue: *que c'était le plus bel ouvrage de main d'homme qu'il eût jamais vu.*

Cette digue, achevée en 1854, est établie en mer, à 6,000 mètres de l'entrée du port de commerce. Sa longueur est de 3,768 mètres, sur une base de 30 mètres. — *Propagateur Catholique.*

Inconvénient de l'usage de la Perruque en Angleterre.

On sait que dans la magistrature anglaise, assise ou debout, tout le monde porte perruque et que personne, dût-il mourir sur place, ne doit se soustraire à ce fardeau éternel.

Il y a quelques semaines, cet usage a donné lieu à une scène curieuse entre un juge et un avocat. La voici, d'après la *Revue Britannique*:

L'avocat Knowles, s'adressant au lord chief baron de l'Echiquier: Milord, avant de commencer mon exorde, j'oserais demander à Votre Seigneurie la permission de plaider sans perruque pendant ces chaleurs caniculaires. Je sollicite cette dispense tant pour moi que pour plusieurs de mes savants confrères.

Le lord chief baron: Je cherche un précédent. Je sais que dans les climats d'une chaleur permanente, où l'on vit sous la loi anglaise, les juges et avocats ont leur perruque à l'audience; pouvez-vous m'affirmer que l'Angleterre, par le fait d'une révolution atmosphérique ajoutée à toutes ses révolutions,

sera désormais condamnée à une chaleur permanente?

L'avocat Knowles: Je n'oserais risquer devant la Cour une affirmation aussi positive, vu l'inconstance proverbiale des climats de ces îles; tout ce que je puis affirmer, c'est qu'il fait aujourd'hui horriblement chaud.

Le lord chief baron: Pourriez-vous au moins me dire que votre perruque vous cause un mal de tête intolérable, que vous éprouvez un vertige, que vous vous sentez menacé d'un transport au cerveau?

L'avocat Knowles: Milord, ce serait vous demander la remise de la cause, et il y a urgence pour mon client. Ma perruque n'est jusqu'ici qu'une incommodité très grave par cette atroce chaleur.

Le lord chief baron: S'il en est ainsi, je consulterai ce soir mes collègues pour pouvoir éluder l'usage; en attendant, plaidez, maître Knowles, et gardez votre perruque aujourd'hui encore.

ANNONCES.

DEPARTEMENT

DES

TERRES

DE LA

PROVINCE

DE

ONTARIO

DE LA

PROVINCE

DE

QUEBEC

DE LA

PROVINCE

DE

NEW-BRUNSWICK

DE LA

PROVINCE

DE

NEW-SOUTH-WALES

DE LA

PROVINCE

DE

WEST-AUSTRALIA

DE LA

PROVINCE

DE

WEST-INDIES

DE LA

PROVINCE

DE

NEW-ZEALAND

DE LA

PROVINCE

DE

NEW-SOUTH-WALES

DE LA

PROVINCE

DE

NEW-SOUTH-WALES

DE LA

PROVINCE

DE

NEW-SOUTH-WALES

DE LA

PROVINCE

DE

NEW-SOUTH-WALES

DE LA

PROVINCE

DE

NEW-SOUTH-WALES

DE LA

PROVINCE

DE

NEW-SOUTH-WALES

DE LA

PROVINCE

DE

NEW-SOUTH-WALES

DE LA

PROVINCE

DE

NEW-SOUTH-WALES

DE LA

PROVINCE

DE

NEW-SOUTH-WALES

DE LA

PROVINCE

DE

NEW-SOUTH-WALES

DE LA

PROVINCE

DE

NEW-SOUTH-WALES

DE LA

PROVINCE

DE

NEW-SOUTH-WALES

DE LA

PROVINCE

DE

NEW-SOUTH-WALES

DE LA

PROVINCE

DE

NEW-SOUTH-WALES

DE LA

PROVINCE

DE

NEW-SOUTH-WALES

DE LA

PROVINCE

DE

NEW-SOUTH-WALES

DE LA

PROVINCE

DE

LE PROGRES

CHEMIN DE FER D'OTTAWA

ET
PRESCOTT.

ARRANGEMENT D'ETE.

Depart et arrivées des Trains.

TRAIN DE LA MALLE.—Part d'OTTAWA à 6 heures et demie le matin, tous les jours, Dimanche excepté; arrive à Prescott à 9 heures à temps pour rencontrer les trains Est et Ouest et ceux de New-York et Boston.

Part de Prescott à MIDI et trois quarts; à l'arrivée des trains Est et Ouest, et des bateaux à vapeur Canadiens et Américains. Arrive à Ottawa à 3 heures 5 minutes P. M.

TRAIN ORDINAIRE, part de Prescott à 8 heures A. M.

Part d'Ottawa à 1 heure trois quarts arrive à Prescott à 5 heures 5 minutes P. M. à temps pour les trains Est et Ouest.

B. FRENCH, fils,
Surintendant.

Prescott, 28 Août, 1858.

LIGNE DE DILIGENCES

ENTRE

OTTAWA ET AYLNER.

Le soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il a établi une ligne de DILIGENCES entre cette ville et Aylmer. Ses OMNIBUS partent d'Ottawa tous les Lundis, Mercredis et Vendredis, à l'arrivée du premier train du chemin de fer de Prescott, et les Mardis, Jeudis et Samedi à 4 1/2 heures du matin. Arrivant à Aylmer pour le départ des bateaux à vapeur qui voyagent en haut de ce poste, ils repartent pour Ottawa immédiatement après l'arrivée du steamer Emerald, tous les trois jours dernièrement mentionnés.

Pour plus amples renseignements on s'adressera au bureau des DILIGENCES, rue Sussex, près la Cathédrale.

On tient aussi des chevaux de louage et des voitures commodes.

On porte la plus stricte attention aux voyageurs. Les prix sont des plus faciles.

J. BEAUCHAMP.

Ottawa, 28 Août, 1858.

MUSIQUE CANADIENNE.

CHANTS CANADIENS, avec accompagnement de piano. Prix trente sous.

LE DRAPEAU DE CARILLON, paroles d'OCTAVE CREMAZIE musique de C. W. SABATIER. Prix trente sous.

QUADRILLE CANADIEN pour le piano, par A. DESSANE. Prix trente sous.

L'ALOUETTE, paroles d'OCTAVE CREMAZIE, musique de C. W. SABATIER. Prix trente sous.

CHANT DU VIEUX SOLDAT CANADIEN, paroles d'OCTAVE CREMAZIE, musique de A. DESSANE. Prix quinze sous.

En vente chez JAMES RITCHIE, Libraire, Rue Sparks.

Vis-à-vis le magasin de fer de George Hay.

Ottawa, 24 Août, 1858.—Sins.

AVIS.

LE soussigné prévient le public de ne pas acheter ni recevoir un billet promissaire pour le montant de \$500 fait en faveur d'ANTOINETTE LORER, séparée de son mari, sous le dit nom.

EDOUARD WILLMERT.

Ottawa, 28 Août, 1858.

AUX SPECULATEURS

ENTREPRENEURS.

PLANS d'Eglise, de Villas, de Résidences de Campagne, de Magasins, de Bâtiments de toute sorte, avec spécifications et devis préparés à ordre, sous le plus court délai et à peu modeste par

AUGUSTUS LAVER,

Architecte,

Bureau, Ville Centrale, Ottawa, H. C.

Ottawa, 28 Août, 1858.

VINS, LIQUEURS,

EPICERIES,
PROVISIONS &

J. I. LAZURE,

Rue Sussex, coin de Murray.

M. LAZURE, Marchand-Epicier, a l'honneur d'informer le public de la cité d'Ottawa et des campagnes environnantes qu'il tient constamment un assortiment complet et choisi de liqueurs spiritueuses, Vins, Epicerie et Provisions de toute espèce de première qualité et à des prix qui ne pourront manquer de convenir aux acheteurs. Les familles et hôtels qui veulent économiser sont priées de faire attention à la modicité des prix et au choix de ses Liqueurs, Vins et Epicerie. On prend en échange et on se achète de la potasse pour laquelle on paye plus cher que partout ailleurs. M. Lazure vient justement de recevoir un grand fonds de marinades; Sardines à l'huile; Oignons de la Havane; Ris; Thé de plusieurs qualités; Café vert, grillé et moulu; Sacre du pays; Cassonade; Sucre blanc; Savon parfumé de Liverpool et de Montréal; noix de toute espèce; tabac supérieur américain, anglais et Canadien; 30 douzaines grande verre; 25 douzaines seaux de bois; 50 grosses d'allumettes en boîte et en papier; 1 grosse eau parfumée de fleurs d'orange pour toilette; 1 grosse soles d'huile de castor clarifiée; 30 rames papier à lettres; 50 rames papier gris à envelopper; enveloppes de lettres à la boîte; chandelles spermate et de suif; pipes à la calice; Seille; 500 lbs pommes séchées; cerises; raisins; saléfrais; ancre bleus, noirs et rouges.

DE PLUS:

Une immense quantité de gros sel; morues; hareng, maquereau, etc., etc.; une grande quantité de cruches, jarres, pots et ustensiles en grès, bouteilles de toute dimension.

AUSSI:

Eau-de-Vie Martel, Cognac en futailles et en bouteilles, Genièvre de Hollande; Rhum de la Jamaïque et des îles; Vins Champagne, Bordeaux, Ports, Madère, Sauteurs; Whisky de Molsen et du Haut-Canada; Alcohol, etc., etc.

Tout en remerciant ses anciennes pratiques J. I. Lazure espère une continuation d'encouragement qu'il s'efforcera de mériter à l'avenir comme par le passé.

Ottawa, Aout 1858.—Im.

HUITRES FRAICHES

ECAILLE,

NEW-YORK,

Reçues toutes les semaines

EMPIRE SALOON.

F. O'NEARA.

Ottawa, 28 Août, 1858.

ISIDORE TRAVERSY.

NOUVEAU

MAGASIN

CANADIEN-FRANCAIS,

RUE SUSSEX.

En face de la rue York.

A BON MARCHE

Pour Argent Comptant

seulement.

I. TRAVERSY a l'honneur d'informer ses compatriotes Canadiens-Français de la ville et des campagnes, qu'il a ouvert un nouveau Magasin à l'endroit ci-dessus désigné, où il aura le plaisir de recevoir ses anciennes pratiques et ses nombreux amis.

Son assortiment est général, consistant en Marchandises sèches de goût et d'étape; Epicerie choisie, Liqueurs, Vins, Falouze, Chaussures, feronneries, hardes faites en immense quantité; Livres français de prières et d'école, Papeterie, etc., etc.

On vendra le tout au plus bas prix pour argent comptant. On portera toutes les attentions et égards possibles aux personnes qui voudront bien encourager ce nouvel établissement Canadien.

Ottawa, 28 Août, 1858.

HOTEL DU CASTOR.

ISIDORE CHAMPAGNE,

Rue de l'Eglise.

Ottawa, 28 Août, 1858.

GRAND RESTAURANT,

RUE YORK, BASSE-VILLE.

REPAS à toute heure du jour: le Lunch depuis 11 heures A. M. jusqu'à 2 P. M. Les meilleurs vins et liqueurs de toute espèce importés directement d'Europe; aussi un choix d'excellents cigares de la Havane &c.

La table sera constamment pourvue de tout ce que la saison pourra offrir de recherché.

Eaux MINERALES

PLANTAGENET

ET DE

BORTHWICK.

LE Soussigné espère que l'expérience qu'il a acquise dans sa branche de commerce et l'attention qu'il portera toujours à ceux qui visiteront son établissement lui mériteront, comme par le passé, la faveur du public voyageur et des Messieurs de la ville.

A. BROWN.

Ottawa, 28 Août, 1858.

NARCISSE PARENT,

MARCHANT TAILLEUR,

RUE SUSSEX.

A l'honneur d'informer ses amis et le public qu'il continue à recevoir des commandes pour habits de toute espèce. Tout en remerciant ses nombreuses pratiques de l'encouragement qu'il en a reçu, il espère toujours leur donner satisfaction dans ce qui lui sera confié comme tailleur.

L'Assortiment de ses draps consiste en: Draps fins assortis; Tweeds en grande variété; Vesting, Satin et assorti, &c., &c.

Toutes commandes exécutées dans le plus court délai, aux prix les plus raisonnables et avec une élégance et un goût qui ne pourront être surpassés.

Ottawa, 10 Juin, 1858.

CITY HOTEL

PAR

ISAAC BÉRICHON,

RUE SUSSEX.

CET Hotel est tenu sur un pied élevé, se trouve à proximité du chemin de fer et du Steamboat et est monté de ce qu'il y a d'exquis quant aux liqueurs, à la table et en un mot à tout ce qui peut assurer le confort du voyageur.

Ottawa, 28 Août, 1858.

GRAND RIVER HOTEL,

JOSEPH GAUTHIER,

Rue Sussex, coin de Clarence.

M. GAUTHIER informe le public qu'il vient d'ouvrir son Hôtel au lieu ci-dessus désigné. On y trouvera continuellement les liqueurs les mieux choisies, et sa table sera servie de ce que le marché pourra offrir d'exquis et de bon goût.

Ottawa, 28 Août, 1858.

HOTEL DE BYTOWN,

J. T. Leveque,

Rue St. Patrice,

Ottawa, 28 Août, 1858.

DOCTEUR GARTLAN,

Résidence et Bureau, Rue York, à quelques pas du Marché.

Consultations en Français.

Ottawa, 28 Août, 1858.

DR. VAN CORTLANDT.

Ancien Médecin-consultant à l'Hôpital des Sœurs de Charité, actuellement Médecin-consultant à l'Hôpital protestant d'Ottawa.

On le trouvera à son domicile, tous les jours depuis 10 heures jusqu'à midi.

Ottawa, 28 Août, 1858.

Adresses d'Affaires.

TOUTE Annonce professionnelle ou autre, de TROIS LIGNES seulement, paraîtra dans chaque Numéro pour \$3 par année.

E. R. E. RIEL,

MEDECIN-CHIRURGIEN.

RUE SUSSEX.

Ottawa, 28 Août, 1858.

DR. ST. JEAN,

Rue St. Patrice,

VIS-A-VIS LEVECHE.

Ottawa, 28 Août, 1858.

J. B. C. MARSAN,

AVOCAT,

Bureau au-dessus du Magasin de J. Aumont,

RUE RIDEAU, OTTAWA.

Ottawa, 28 Août, 1858.

FRANCIS LETORD,

BARBIER ET PERRUQUIER,

Salon, Rue Sussex, Basse-Ville.

Ottawa, 28 Août, 1858.

FRANCOIS DUHAMEL, FILS,

GRAINS, GROCERIES, LIQUEURS

ETU., ETU., ETU.,

RUE ST. PATRICE,

Ottawa, 28 Août, 1858.

FRANCOIS DUHAMEL,

BOUCHER,

TIENT constamment Jambons, Lard frais et salé, Saincisse, Lard fumé, Viandes fraîches etc.

RUE ST. PATRICE.

Ottawa, 28 Août, 1858.

CONDITIONS

DU

PROGRES.

LE Progres, journal dévoué aux intérêts Canadiens et spécialement des populations Franco-Canadiennes établies sur l'Ottawa, est imprimé et publié à Ottawa, Rue Rideau, (Basse-Ville) et paraît le MERCREDI de chaque semaine.

L'abonnement est de \$2 par année, payable par six mois et d'avance.

Ceux qui voudront discontinuer devront en donner avis un mois avant l'expiration du semestre d'abonnement.

Tarif des Annonces.

Six lignes ou moins, 1ère insertion, 50 cents. Pour chaque insertion subséquente, 15 de. Dix lignes ou moins, 1ère insertion, 75 de. Pour chaque insertion subséquente, 20 de.

Annonces au-dessus de 10 lignes, pour la première insertion 8 cents par ligne et 2 cents par ligne, pour chaque insertion subséquente.

Il sera fait une déduction libérale pour les annonces de longue durée.

Les annonces de Naissances, Mariages et Décès seront insérées au prix uniforme de 25 cents payables d'avance, et les avis qui seront envoyés à ce Bureau devront être accompagnés de l'argent, si non ils ne seront pas publiés.

Les lettres non-payées ne seront pas retirées de la poste.

BUREAU, Rue Rideau, Basse-Ville.

IMPRIMERIE

DU

"PROGRES."

"OTTAWA CITIZEN"

Rue Rideau, Basse-Ville.

PIERRE MILLER,

Ottawa, 28 Août, 1858.